

Etats financiers annuels de SICAV

ATTIJARI VALEURS SICAV

ATTIJARI VALEURS SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **28 avril 2016**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes CMC – DFK International représenté par Mr. Chérif BEN ZINA.

BILAN
arrêté au 31/12/2015
(Unité : en Dinars)

	<u>Notes</u>	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
<u>ACTIF</u>			
AC 1 - Portefeuille - titres	3-1	2 188 909	1 943 469
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		1 821 057	1 698 112
b - Obligations et Valeurs assimilées		367 852	245 357
c - Autres Valeurs		-	-
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		913 958	1 371 263
a - Placements monétaires		-	-
b - Disponibilités	3-4	913 958	1 371 263
AC 3 - Créances d'exploitation	3-5	499	-
AC 4 - Autres actifs		-	-
TOTAL ACTIF		3 103 366	3 314 732
<u>PASSIF</u>			
PA 1- Opérateurs créditeurs	3-8	13 220	13 519
PA 2 - Autres créditeurs divers	3-9	255 405	257 946
TOTAL PASSIF		268 625	271 465
<u>ACTIF NET</u>			
CP 1 -Capital	3-6	2 797 476	2 993 562
CP 2 - Sommes distribuables	3-7	37 265	49 705
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		19	1
b - Sommes distribuables de l'exercice		37 246	49 704
ACTIF NET		2 834 741	3 043 267
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		3 103 366	3 314 732

ETAT DE RESULTAT
Période du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2015
(Unité : en Dinars)

	<i>Notes</i>	Période du 01/01/2015 au 31/12/2015	Période du 01/01/2014 au 31/12/2014
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u>	3-2	78 272	114 302
a - Dividendes		58 908	101 274
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		19 364	13 028
c - Revenus des autres valeurs		-	-
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	3-3	17 677	1 244
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		95 949	115 546
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	3-10	-50 226	-48 962
REVENU NET DES PLACEMENTS		45 723	66 584
<u>PR 3 - Autres produits</u>		-	-
<u>CH 2 - Autres charges</u>	3-11	-8 471	-16 867
RESULTAT D'EXPLOITATION		37 252	49 717
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		-6	-13
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		37 246	49 704
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		6	13
* Variation des +/- values potentielles sur titres		-220 737	354
* +/- values réalisées sur cession des titres		25 693	144 818
* Frais de négociation de titres		-3 235	-4 627
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		-161 027	190 262

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période du 1er Janvier au 31 Décembre 2015
(Unité : en Dinars)

	Période du 01/01/2015 au 31/12/2015	Période du 01/01/2014 au 31/12/2014
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation</u>		
a - Résultat d'exploitation	37 252	49 717
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	-220 737	354
c - +/- values réalisées sur cession de titres	25 693	144 818
d - Frais de négociation de titres	-3 235	-4 627
	-49 722	-49 841
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>		
<u>AN 3 - Transaction sur le capital</u>		
a - Souscriptions	2 224	10 074
* Capital	1 500	7 300
* Régularisation des sommes non distrib.	694	2 563
* Régularisations des sommes distrib.	30	211
* Droits d'entrée	-	-
b - Rachats	-	-13 882
* Capital	-	-9 800
* Régularisation des sommes non distrib.	-	-3 829
* Régularisation des sommes distrib.	-	-253
* Droits de sortie	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	-208 526	136 613
<u>AN 4 - Actif Net</u>		
a - En début d'exercice	3 043 267	2 906 653
b - En fin d'exercice	2 834 741	3 043 267
<u>AN 5 - Nombre d'actions</u>		
a - En début d'exercice	20 523	20 548
b - En fin d'exercice	20 538	20 523
VALEUR LIQUIDATIVE	138,024	148,286
DIVIDENDE DISTRIBUE	2,421	2,427
AN 6 TAUX DE RENDEMENT	-5,29%	6,54%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Arrêtées au 31/12/2015

(Unité en Dinars)

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31/12/2015 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2 - PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2- 2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 31/12/2015, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur du marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2015, ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 31/12/2015.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

2- 3 Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2- 4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3 - NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3- 1 Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2015 à 2 188 909 DT contre 1 943 469 DT au 31/12/2014, et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
Coût d'acquisition	1 913 579	1 455 642
- Actions et droits rattachés	1 429 165	1 082 906
- Titres OPCVM	131 036	132 736
- Obligations et valeurs assimilées	353 378	240 000
Plus ou moins values potentielles	261 734	482 470
- Actions et droits rattachés	260 657	482 132
- Titres OPCVM	199	338
- Obligations et valeurs assimilées	878	-
Intérêts courus sur Obligations et valeurs assimilées	13 596	5 357
Total	2 188 909	1 943 469

L'état détaillé du portefeuille est présenté en annexe I :

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste « portefeuille titres » sont indiqués ci-après

	Coût d'acquisition	Intérêts Courus	+/-values latentes	Valeur Fin exercice	+/-values réalisées
Solde au 31/12/2014	1 455 642	5 357	482 470	1 943 469	
Acquisitions de l'exercice	3 496 369			3 496 369	
Actions et droits rattachés	1 154 820			1 154 820	
Bons de Trésor Assimilables	213 378			213 378	
Titres OPCVM	2 128 171			2 128 171	
Cessions & Remboursements de l'exercice	- 3 038 432			- 3 038 432	25 693
Actions et droits rattachés	- 808 560			- 808 560	42 096
Obligations	- 100 000			- 100 000	
Titres OPCVM	- 2 129 871			- 2 129 871	- 16 402
* Variation des +/- values latentes			- 220 737	- 220 737	
*Variation des intérêts courus		8 239		8 239	
Solde au 31/12/2015	1 913 579	13 596	261 733	2 188 909	25 693

3- 2 Note sur les revenus du Portefeuille- titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 78 272 DT pour la période allant du 01/01/2015 au 31/12/2015 contre un montant de 114 302 DT pour la même période en 2014, et se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
- Revenus des actions	54 995	63 208
- Revenus des Titres OPCVM	3 913	38 066
- Revenus des Obligations et valeurs assimilées	19 364	13 028
Total	78 272	114 302

3-3 Note sur les revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2015 au 31/12/2015, à 17 677 DT contre 1 244 DT pour la même période en 2014, et représente le montant des intérêts courus sur le compte courant et sur billets de trésorerie.

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
- Intérêts/ compte courant	10 652	1 244
- Intérêts/ Billets de trésorerie	7 025	-
Total	17 677	1 244

3- 4 Note sur les disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2015 à 913 958 DT contre 1 371 263 DT au 31/12/2014 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
- Avoirs en banque	956 191	1 377 031
- Sommes à l'encaissement	-396	-3 249
- Sommes à régler	-45 439	-2 827
- intérêts sur compte courant	3 602	308
Total	913 958	1 371 263

3- 5 Note sur les créances d'exploitations :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2015 à 499 Dinars et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
- Retenues à la source sur BTA	499	-
Total	499	-

3-6 Note sur le capital

- Capital au 01/01/2015	
- Montant	2 993 562
- Nombre de titres	20 523
- Nombre d'actionnaires	50
Souscriptions réalisées	
- Montant	2 194
- Nombre de titres	15
- Nombre d'actionnaires nouveaux	1
Rachats effectués	
- Montant	-
- Nombre de titres	-
- Nombre d'actionnaires sortants	-
Autres effets s/capital	
- Variation des plus et moins values potentielles sur titres	-220 737
- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	25 693
- Frais de négociation de titres	-3 235
- Capital au 31/12/2015	
- Montant	2 797 476
- Nombre de titres	20 538
- Nombre d'actionnaires	51

3- 7 Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondantes aux sommes distribuables de l'exercice 2015 et aux sommes distribuables des exercices antérieurs se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
Sommes distribuables de l'exercice	37 246	49 704
Sommes distribuables des exercices antérieurs	19	1
Total	37 265	49 705

Les sommes distribuables de l'exercice 2015 et ceux des exercices antérieurs se détaillent comme suit :

Libellé	Montant	Régul. Souscriptions	Régul. Rachats	Total
Sommes distribuables de l'exercice	37 252	-6	-	37 246
Sommes distribuables des exercices antérieurs	19	-	-	19
Total	37 271	-6	-	37 265

3- 8 Note sur les opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2015 à 13 220 DT contre un solde de 13 519 DT au 31/12/2014, détaillé comme suit :

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
-Gestionnaire	8 431	8 641
-Dépositaire	4 789	4 878
Total	13 220	13 519

3- 9 Note sur les autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2015 à 255 405 DT contre un solde de 257 946 DT au 31/12/2014 détaillé comme suit :

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
- Honoraires du Commissaire aux Comptes	3 542	7 038
- Dividende à payer exercice 1998	15 037	15 037
- Dividende à payer exercice 1999	11 556	11 556
- Dividende à payer exercice 2000	13 358	13 358
- Dividende à payer exercice 2001	15 514	15 514
- Dividende à payer exercice 2002	15 041	15 041
- Dividende à payer exercice 2003	19 837	19 837
- Dividende à payer exercice 2004	26 980	26 980
- Dividende à payer exercice 2005	7 249	7 249
- Dividende à payer exercice 2006	5 866	5 866
- Dividende à payer exercice 2007	8 881	8 881
- Dividende à payer exercice 2008	5 746	5 746
- Dividende à payer exercice 2009	13 696	13 696
- Dividende à payer exercice 2010	10 283	10 283
- Dividende à payer exercice 2011	8 334	8 334
- Dividende à payer exercice 2012	7 772	7 772
- Dividende à payer exercice 2013	8 965	8 965
- Dividende à payer exercice 2014	9 360	-
- CMF à payer	237	269
- Provision pour frais de l'Assemblée et JP	35 016	44 019
- TCL à régulariser	12 423	12 423
- Etat à payer	712	82
Total	255 405	257 946

3-10 Note sur les charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements totalisent du 01/01/2015 au 31/12/2015 50 226 DT contre 48 962 DT pour la même période en 2014 et se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
- Rémunération du gestionnaire	35 278	34 390
- Rémunération du dépositaire	14 948	14 572
Total	50 226	48 962

3-11 Note sur les autres charges

Les autres charges s'élèvent sur la période du 01/01/2015 au 31/12/2015 à 8 471 DT, contre 16 867 DT à la même période en 2014 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
- Rémunération d'intermédiaire et honoraire (CAC)	5 000	5 000
- Redevance CMF	2 990	2 914
- Frais de publicité et publications	-	8 000
- Services Bancaire et Autres charges	137	316
- TCL	344	637
Total	8 471	16 867

4 - AUTRES INFORMATIONS

4-1 Données par action

Libellé	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Revenus des placements	4,672	5,630	16,010	4,045
Charges de gestion des placements	-2,446	-2,386	-7,057	-1,521
Revenu net des placements	2,226	3,244	8,953	2,525
Autres produits	0,000	0,000	0,000	0,000
Autres charges	-0,412	-0,822	-1,506	-0,442
Résultat d'exploitation	1,814	2,422	7,448	2,083
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000	-0,001	-5,021	0,133
Sommes distribuables de l'exercice	1,813	2,421	2,427	2,216
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-10,748	0,017	-47,533	-3,965
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	1,251	7,056	27,413	6,349
Frais de négociation de titres	-0,158	-2,225	-1,138	-0,205
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation	-9,654	-6,848	-21,258	2,179
Résultat net de l'exercice	-7,840	-9,271	-13,810	4,262
Droits d'entrée et droits de sortie	0,000	0,000	0,000	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	-9,654	-6,848	-21,258	2,179
Régularisation du résultat non distribuable	0,000	0,014	11,426	0,748
Sommes non distribuables de l'exercice	-9,654	-6,834	-9,832	2,928
Distribution de dividendes	2,421	2,427	2,216	2,267
Valeur liquidative	138,024	148,286	141,457	151,078

4-2 Ratios pertinents

Libellé	2015	2014	2013	2012
Actif net moyen	2 989 648	2 914 418	8 631 478	9 245 303
Total charges / actif net moyen	1,96%	2,26%	2,04%	1,29%
charges de gestion des placements / actif net moyen	1,68%	1,68%	1,68%	1,00%
autres charges / actif net moyen	0,28%	0,58%	0,36%	0,29%
résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	1,25%	1,71%	1,77%	1,37%

4-3 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la société est confiée à « Attijari Gestion » gestionnaire à partir du 01/01/2009. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,18% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération d'« Attijari Gestion » au 31/12/2015 s'élève à 35 278 DT TTC.

4- 4 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à « Attijari Bank ». En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 0,5% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération d'Attijari Bank au 31/12/2015 s'élève à 14 948 DT TTC.

PORTEFEUILLE AU 31/12/2015

Annexe I

Désignation du Titre	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2015	% Actif	% K EMIS
ACTIONS & DROITS RATTACHES		1 429 165,511	1 689 822,418	54,451%	
DA 1/15 AIR LIQUIDE 2012	5	115,190	69,500	0,002%	0,000%
DA 1/11 AIR LIQUIDE 2013	9	259,175	148,500	0,005%	0,001%
ASSAD	6 050	50308,356	31937,950	1,029%	0,050%
ATTIJARI LEASING	8 537	138796,257	184868,735	5,957%	0,402%
BIAT	3 157	218233,036	234322,011	7,551%	0,019%
BNA	3 000	38057,434	33174,000	1,069%	0,009%
ESSOUKNA	17 269	62792,448	67245,486	2,167%	0,342%
MAGASIN GENERAL	300	9417,000	6864,000	0,221%	0,003%
MONOPRIX	6 500	89826,964	91032,500	2,933%	0,033%
MPBS	6 600	46474,800	33620,400	1,083%	0,033%
SFBT	6 951	49838,762	155354,850	5,006%	0,007%
SIMPAR	4 328	134451,806	143377,984	4,620%	0,393%
DA 2/9 SIMPAR 2014	5	32,470	25,050	0,001%	0,001%
SOTUVER	11 959	53602,061	34609,346	1,115%	0,055%
DA 3/40 SOTUVER 2015	11 959	3838,839	2391,800	0,077%	0,055%
SPDIT SICAF	15 447	118988,056	210341,799	6,778%	0,055%
TUNISIE LEASING	2 033	37085,323	34611,825	1,115%	0,023%
DA3/83TUNISIE LEASING2014	3	2,016	2,100	0,000%	0,000%
DA 2/4 3TUNISIE LEASING2015	8	6,432	5,920	0,000%	0,000%
TUNIS RE	9 825	80328,708	87933,750	2,833%	0,049%
TUNISIE PROFILE	9 000	29040,912	28107,000	0,906%	0,020%
UADH	38 462	250003,000	278311,032	8,968%	0,104%
UBCI	1 208	17609,922	31359,680	1,011%	0,006%
DA 8/33 UBCI 2013	16	56,544	107,200	0,003%	0,000%
OPCVM		131 035,760	131 234,560	4,229%	
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	1 280	131 035,760	131 234,560	4,229%	0,141%
TITRE EMIS PAR L'ETAT		353 378,000	367 851,627	11,853%	
BTA5.75%JANVIER2021	9 165	213 378,000	224 043,015	7,219%	NS
EMPRUNT NATIONAL	1 400	140 000,000	143 808,612	4,634%	NS
TOTAL PORTEFEUILLE TITRE		1 913 579,271	2 188 908,605	70,533%	

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015.

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société « ATTIJARI VALEURS SICAV » arrêtés au 31 Décembre 2015, tels qu'ils sont annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications spécifiques prévues par la Loi et les Normes Professionnelles.

1- Opinion sur les états financiers

Nous avons audité les états financiers de la société « ATTIJARI VALEURS SICAV » arrêtés au 31 Décembre 2015. Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société « ATTIJARI VALEURS SICAV ». Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

A notre avis, les états financiers sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « ATTIJARI VALEURS SICAV », ainsi que les résultats de ses opérations et des mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos le 31 Décembre 2015, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la Loi et les Normes Professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2015.

Nous avons aussi, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la Loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la Loi n° 2005-96 du 18 Octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du Décret n° 2001-2728 du 20 Novembre 2001, et dans l'attente de la signature du « cahier des charges relatif à la tenue-conservation des comptes en valeurs mobilières », la société « ATTIJARI VALEURS SICAV » assure le suivi de la liste des actionnaires sur la base des informations reçues se rapportant aux transactions sur le capital.

Nous devons formuler, en outre, l'observation suivante sur la composition de l'actif de la société « ATTIJARI VALEURS SICAV » :

1/ La société « ATTIJARI VALEURS SICAV » emploie 29,45% de son actif en liquidités, ce qui est en dépassement par rapport à la limite maximale de 20% fixée par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

Tunis, le 07 Avril 2016

Le Commissaire Aux Comptes :

CMC – DFK International

Chérif BEN ZINA

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015.

En application de l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte in fine dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leur caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

1. Convention et opérations conclues au cours de l'exercice 2015 :

Au cours de l'exercice écoulé, nous n'avons pas reçu d'avis qu'une convention rentrant dans le cadre des articles sus mentionnés ait été soumise à l'autorisation du conseil d'administration et devant selon les mêmes articles être approuvée par l'assemblée générale ordinaire délibérant sur la base d'un rapport que nous devons vous soumettre.

2. Conventions conclues au cours des exercices précédents et qui continuent à produire des effets au cours de l'exercice 2014 :

Nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, se sont poursuivies au cours de cet exercice :

- La convention de dépositaire conclue entre la société « ATTIJARI VALEURS SICAV » et « ATTIJARI BANK » au titre de laquelle la Banque perçoit une rémunération annuelle de 0,5% TTC de l'actif net avant les frais de gestion. A ce titre, les honoraires d'« ATTIJARI BANK » au titre de l'exercice 2015, s'élèvent à 14 948 Dinars TTC.
- La convention de gestion conclue entre la société « ATTIJARI VALEURS SICAV » et la société « ATTIJARI GESTION » qui accepte l'ensemble des tâches relatives à la gestion commerciale, financière et administrative. La rémunération annuelle de la société « ATTIJARI GESTION » est calculée au taux de 1,18% TTC de l'actif net avant les frais de gestion. A ce titre, les honoraires de la société « ATTIJARI GESTION » au titre de l'année 2015 s'élèvent à 35 278 Dinars TTC.
- En outre « ATTIJARI VALEURS SICAV » reçoit une rémunération sur le compte courant créditeur ouvert auprès de « ATTIJARI BANK » à un taux de 2 %. La rémunération du compte courant créditeur relative à l'exercice 2015 est prise en compte pour un montant de 10 653 DT.

- Le montant des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'Administration qui s'élève à 200 Dinars bruts par administrateur et ce, pour chaque présence.

Par ailleurs et en dehors de ces opérations, nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune autre convention conclue au cours de l'exercice, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 07 Avril 2016

Le Commissaire Aux Comptes :

CMC – DFK International

Chérif BEN ZINA